



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe**

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ,  
Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS,  
Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie  
AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ,  
Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe  
ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Etaient absent(e)s et représenté(e)s :** Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST  
par Sylvie LAURENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-07-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**Était absent :** Corentin BOISSIÉ,

**Secrétaire de séance :** Maëva CHALLIES-SANCHEZ



=====

### **DELIBERATION N°07.04.2026**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Considérant qu'au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, la Commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ;

Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le Conseil Municipal se prononce sur l'application des majorations ;

Il est proposé au Conseil Municipal de calculer les majorations auxquelles peuvent prétendre le maire, les adjoint(e) et les conseiller(e)s municipaux(ales) délégué(e)s selon la règle suivante :

Taux maximal de la strate supérieure X Taux de la première répartition  
Taux maximal de la strate

Je vous propose d'en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** que les indemnités effectivement octroyées au maire, aux adjoint(e)s et aux conseiller(e)s municipaux(ales) délégué(e)s sont majorées comme suit :

- Maire : 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Adjoint(e)s : 25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par adjoint(e).
- Conseiller(e)s municipaux(ales) délégué(e)s : 225,59 euros bruts par conseiller(e).

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire,



André MOLINO

Le secrétaire de séance,

